

Rapport d'activité 2017



Glossaire.....	p.5
Edito.....	p.7
Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.....	p.8
L'EPTB Vienne.....	p.8
Le bassin de la Vienne.....	p.9
Ses élus.....	p.10
Son équipe.....	p.10
Evolution statutaire.....	p.11
Ses missions.....	p.11
Bilan financier.....	p.12
Les principales actions.....	p.14
10 ans d'actions au profit de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne.....	p.14
Approche territoriale.....	p.17
Des actions thématiques.....	p.26
Communication et sensibilisation.....	p.29
Participation à des groupes de travail.....	p.32

- AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- AFEPTB** : Association Française des EPTB
- CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels
- CEPRI** : Centre Européen de prévention de Risque d'Inondation
- CLE** : Commission Locale de l'Eau
- COGEPOMI** : COmité de GEstion des POissons MIgrateurs
- CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- CTZH** : Contrat Territorial Zones Humides
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EEE** : Espèce Exotique Envahissante
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin
- FDGDON** : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles
- FMA** : Forum des Marais Atlantiques
- GeMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- MAPTAM** : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- ORENVA** : Observatoire Régional des plantes Exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques
- PAPI** : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
- PEE** : Plante Exotique Envahissante
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PNR** : Parc Naturel Régional
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
- SOCLE** : Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau
- TRI** : Territoire à Risques Importants d'inondation



2017 revêt une importance particulière dans l'existence de l'EPTB Vienne, puisqu'elle marque ses 10 ans d'activité. Cet anniversaire a été célébré dans la convivialité avec les nombreux partenaires de l'établissement. Cette échéance nous invite également à prendre de la hauteur pour mesurer le chemin accompli et les avancées dans la gestion de l'eau du bassin de la Vienne. Sans nul doute, des progrès tangibles sont obtenus en terme de structuration de la maîtrise d'ouvrage, de programmes d'action déployés ou d'évolution des pratiques. Mais force est de constater que des défis majeurs qui requièrent toute notre énergie restent à relever et en particulier l'adaptation au changement climatique.

Cette année est également marquée par la mise en œuvre de la réforme territoriale et plus particulièrement l'organisation de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) ». Depuis 2015, l'EPTB Vienne a fait le choix de consacrer une part de son activité à aider les syndicats de rivière et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à rechercher la meilleure organisation possible en tenant compte des logiques hydrographiques. De nombreux groupements de collectivités ont ainsi pu bénéficier de ce service concret qui constitue également un investissement pour l'avenir en favorisant l'émergence d'organisations solides et compétentes. Des améliorations notables dans l'organisation des opérateurs sont ainsi bien engagées notamment sur les bassins de la Creuse et de la Vienne Tourangelle.

Après un travail de préparation conduit sur plusieurs années, 2017 voit l'aboutissement de deux programmes d'envergure, le contrat sources en action dédié aux têtes de bassin de la Vienne et coordonné avec le PNR de Millevaches en Limousin et le programme d'action et de prévention des inondations de la Vienne aval.

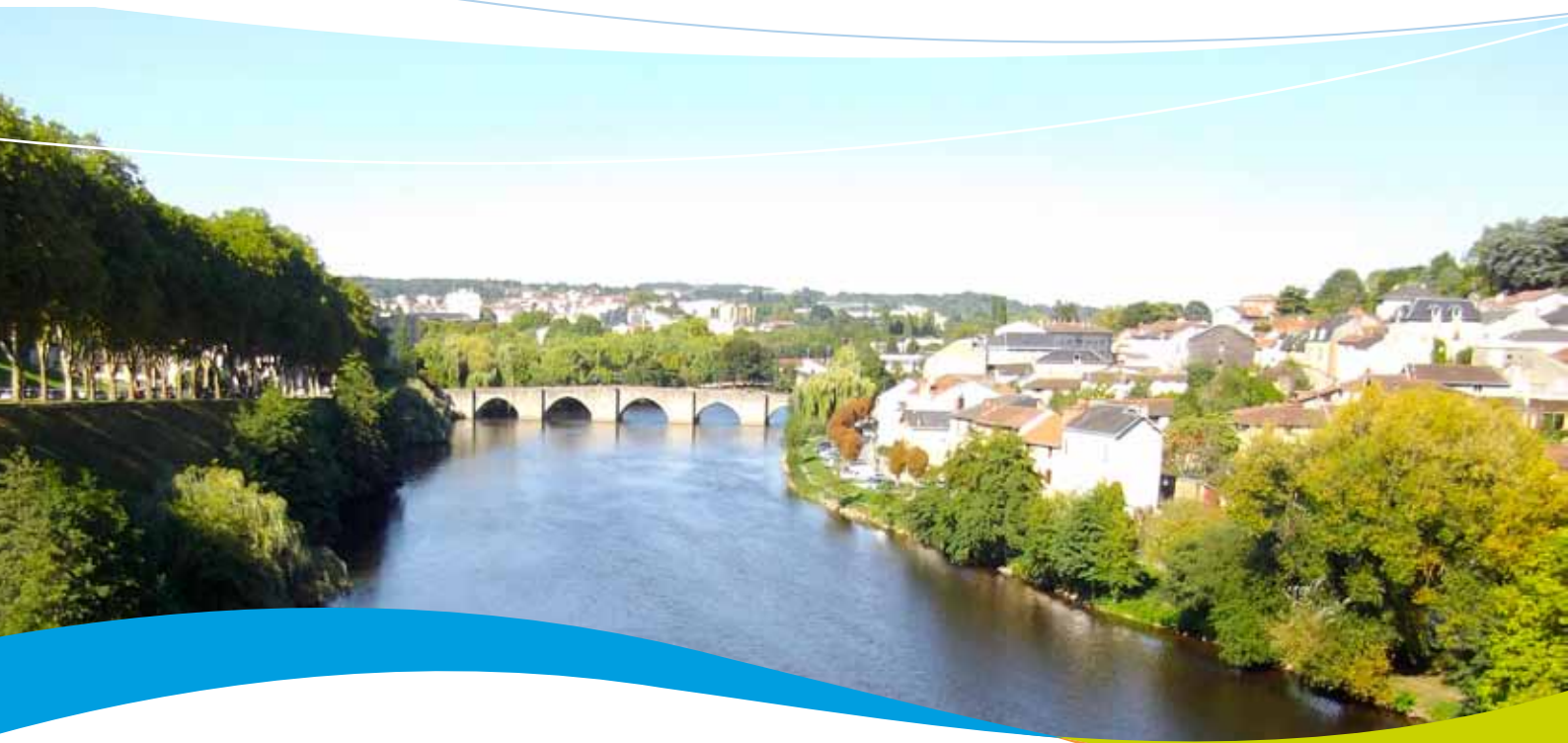
Enfin, afin de tenir compte des évolutions des champs de compétences des collectivités, l'ensemble des collectivités membres de l'EPTB a participé à une réflexion sur les missions de l'EPTB devant aboutir à une évolution statutaire courant 2018.

Je vous encourage à suivre ces sujets et bien d'autres dans le présent rapport d'activités et me tiens disponible pour tout échange complémentaire. Je vous invite aussi à prendre connaissance de l'actualité de l'EPTB Vienne tout au long de l'année sur le site Internet www.eptb-vienne.fr.

Le Président de l'Établissement Public
Territorial du Bassin de la Vienne

Jérôme ORVAIN

Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne



L'EPTB Vienne

L'eau est au cœur d'innombrables usages ou activités qui concernent tous les citoyens. La satisfaction de l'ensemble des besoins, tout en assurant la préservation de la ressource, répond à un équilibre complexe. La prise en compte du changement climatique et l'application des Directives européennes incitent également à adopter une logique de gestion coordonnée de la ressource en eau à une échelle cohérente.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007 et reconnu « Établissement Public Territorial de Bassin » par arrêté préfectoral en 2008. Il est membre de l'association française des EPTB. Depuis sa création, l'EPTB Vienne impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant.



Réunion du comité syndical

Le bassin de la Vienne

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 à 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de plus de 21 000 km². Il s'étend des contreforts nord occidentaux du Massif central jusqu'au Val de Loire, sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire et en particulier sur les 8 départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire.



Ses élus

Depuis le 16 mars 2016, Jérôme ORVAIN, conseiller régional de la Région Nouvelle-Aquitaine, préside l'EPTB Vienne.

En 2017, le Comité syndical est composé de 22 élus représentant les collectivités suivantes :

- Les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire ;
- Les départements de la Charente, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ;
- La Communauté urbaine Grand Poitiers et la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	Jérôme ORVAIN	Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES
	Jean-Jacques CORSAN	Alain DARBON
	Reine-Marie WASZAK	Thierry PERREAU
	Jean-François MACAIRE	
Région Centre-Val de Loire	Annick GOMBERT	Dominique ROULLET
	Benoît FAUCHEUX	Gérard NICAUD
Département de la Vienne	François BOCK	Alain PICHON
Département de la Charente	Philippe BOUTY	Jeanine DUREPAIRE
Département de l'Indre-et-Loire	Fabrice BOIGARD	Nadège ARNAULT
Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	Daniel TREMBLAIS	Laurence RABUSSIER
Communauté urbaine Grand Poitiers	Gérard SOL	Christiane FRAYSSE

Son équipe

L'équipe technique de l'EPTB Vienne est composée de sept agents, répartis géographiquement entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

Fonction	Nom
Directeur	Stéphane LORIENT
Chargé de mission - Bassin de la Vienne amont	Cédric MALRAISON
Chargé de mission - Bassins de la Vienne aval et du Clain	Fabien BLAIZE
Chargé de mission - Bassin de la Creuse	Vincent BERTHELOT
Chargée de communication / SIG	Anne-Charlotte JEAN
Responsable de la gestion administrative	Isabelle BOUCHOULE
Secrétaire	Céline COQUET

Evolution statutaire

La réforme territoriale en cours modifie l'organisation et les attributions des compétences entre les différentes strates de collectivités. Dans ce cadre, l'EPTB Vienne a réuni les membres adhérents lors de Comités de pilotage afin d'évaluer les implications de cette réforme et d'engager une modification de ses statuts en conséquence.

Ses missions

L'EPTB Vienne est spécialisé dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Son action s'inscrit dans le cadre des Directives européennes sur l'eau et les inondations.

L'EPTB assure notamment des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence et porte également des études pour améliorer la connaissance. Ainsi, il met en œuvre des programmes d'actions thématiques (étangs, inondations, plantes invasives, zones humides, poissons migrateurs...) et des actions de gestion territoriale à travers notamment les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou les contrats territoriaux. Ses actions bénéficient des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Europe.



Journée de formation sur la gestion des cours d'eau



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne



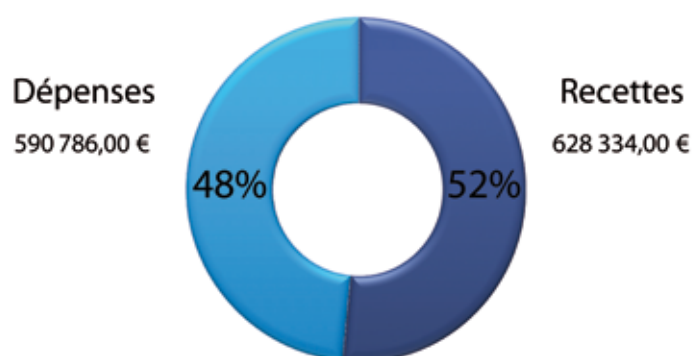
Réunion d'information et d'échanges sur la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) Loire-Bretagne



Signature du programme Sources en action

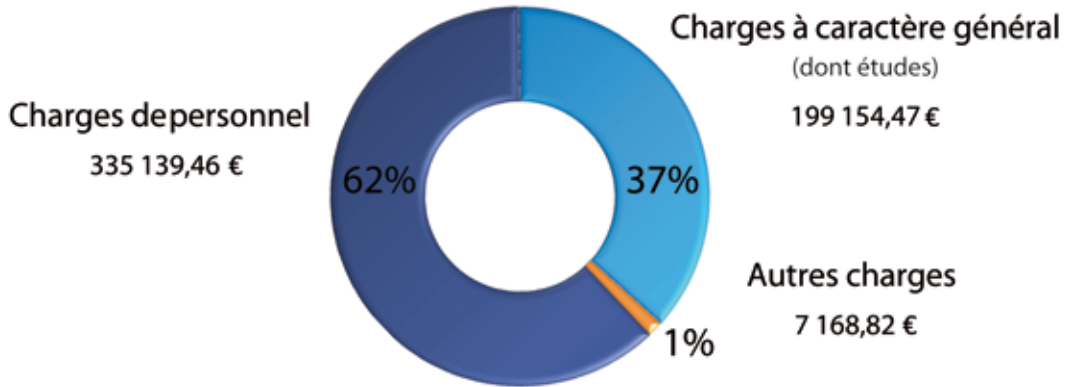


Compte administratif 2017



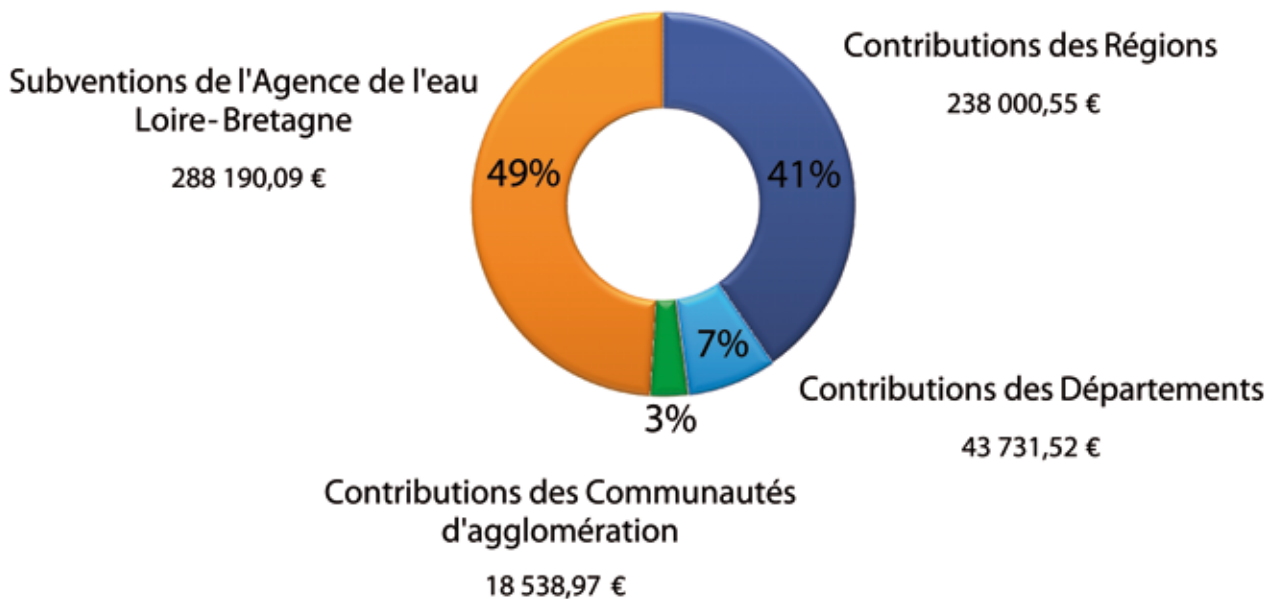
Compte tenu des missions exercées par l'EPTB Vienne, l'essentiel des dépenses relève du fonctionnement. Ces dernières sont relativement stables depuis 2013.

Répartitions des principaux postes de dépense de fonctionnement



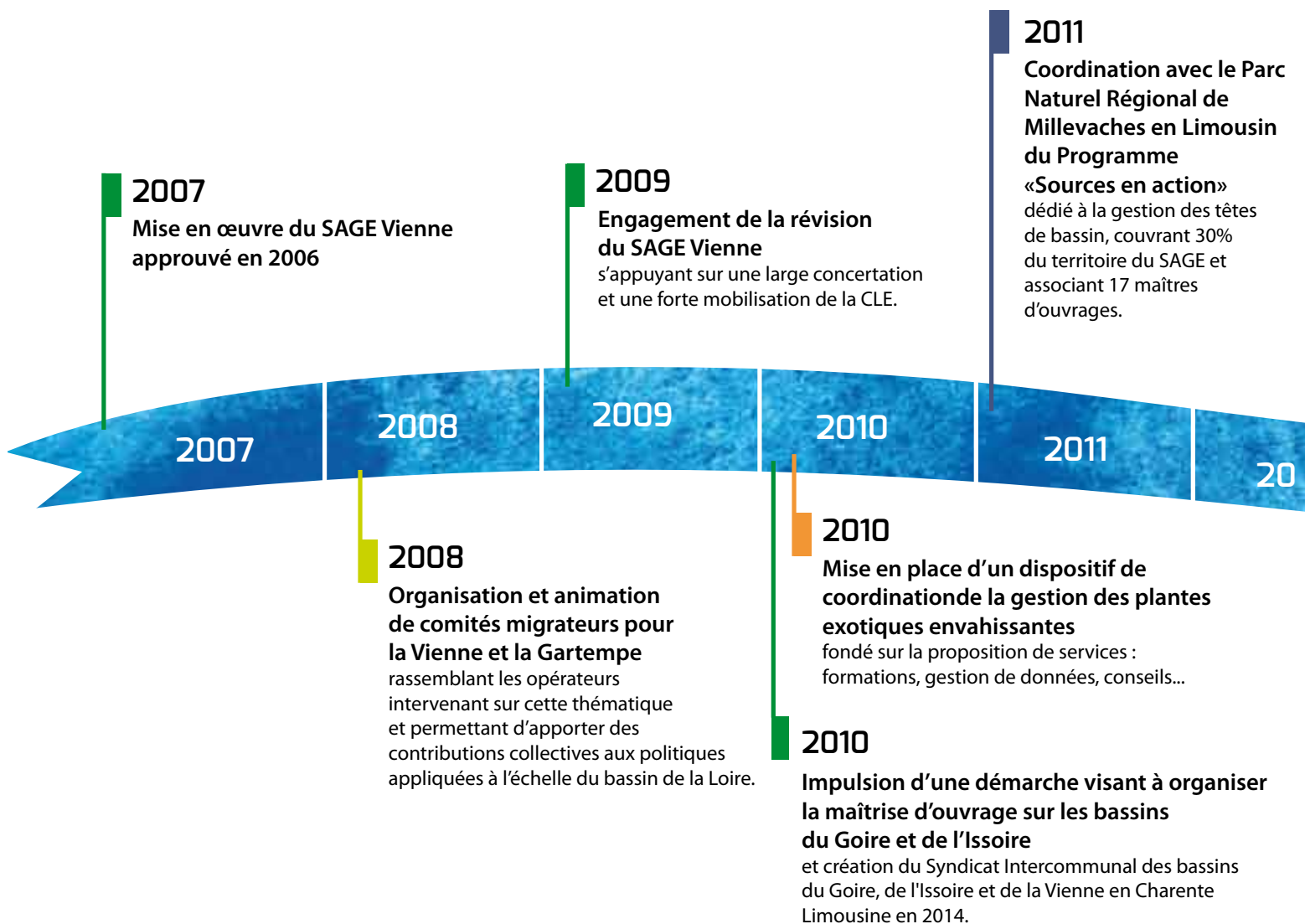
Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement du programme d'actions, des participations des collectivités adhérentes et des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Union européenne.

Répartition des recettes



Les principales actions

10 ans d'actions au profit de la gestion de l'eau et des milieux



aquatiques du bassin de la Vienne



A l'occasion de son 10ème anniversaire, l'EPTB Vienne a invité ses partenaires à partager un moment de convivialité, le lundi 6 novembre 2017 à Limoges.

Depuis 10 ans, l'EPTB Vienne agit en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire comptant 8 départements au sein des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire. Son action se décline à travers, d'une part, la mise en œuvre de dispositifs de gestion de l'eau et d'autre part l'accompagnement et le conseil auprès des opérateurs locaux. Ce mode d'intervention lui confère à la fois une vision stratégique et une approche opérationnelle au plus près des acteurs du territoire contribuant ainsi à l'impulsion d'une gestion coordonnée de l'eau sur le bassin de la Vienne.



Devant une soixantaine de participants, les 3 présidents successifs de l'EPTB Vienne (M. Jean-Paul DENANOT, M. Jean-Bernard DAMIENS et M. Jérôme ORVAIN) ont rappelé l'historique et les évolutions de l'EPTB depuis sa création.

Ensuite, les principaux partenaires financiers, représentés par M. Martin GUTTON, Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, M. Henri SABAROT, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine et M. Gérard NICAUD, Conseiller régional Centre-Val de Loire, ont exprimé leur reconnaissance pour le travail réalisé et la contribution de l'action de l'établissement pour leurs propres politiques.

Dans une deuxième partie de soirée, les temps forts de l'action de l'EPTB Vienne menée depuis 10 ans ont été présentés par Stéphane LORIOT, Directeur de l'EPTB qui a également exposé les perspectives d'évolution face aux changements à venir (évolution de l'organisation et des compétences des collectivités, réduction des financements publics et changement climatique...).

Pour finir, Michel GALLIOT, Expert auprès de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique a complété les réflexions avec un exposé sur l'adaptation face au changement climatique.

Approche territoriale

Plusieurs outils de planification ou contractuels permettent la mise en œuvre d'actions sur le bassin de la Vienne.

Le SAGE Vienne

L'EPTB Vienne assure, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'animation du SAGE Vienne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mis en œuvre depuis 2006 et révisé en 2013. Dans ce cadre, l'établissement mobilise et accompagne les acteurs afin de favoriser la déclinaison des objectifs et l'impulsion d'actions.

> Mise en œuvre du SAGE Vienne

La majorité des actions du SAGE est programmée sur plusieurs années. Ainsi, depuis son approbation en 2013, sur les 82 dispositions, plus de 80% ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

La plupart des dispositions s'appuie sur d'autres outils tels que :

- Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations Vienne aval (PAPI) en cours d'élaboration sur le secteur de Châtelleraut qui traite le risque d'inondation identifié dans les dispositions 39 à 42 ;
- La préservation des zones humides (objectif 18) bénéficie de plusieurs outils, notamment la prise en compte dans les documents d'urbanisme ou encore la définition d'actions spécifiques dans les contrats territoriaux ;
- La détermination des volumes prélevables et la répartition entre les catégories d'usagers en Vienne aval (disposition 34) ;
- Enfin, l'EPTB Vienne participe aux réunions relatives aux SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du bassin et échange des informations dans le but de veiller à la cohérence et la compatibilité avec le SAGE.

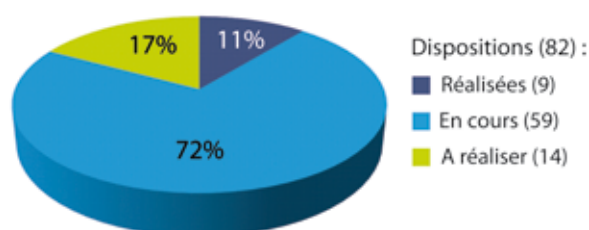
Par ailleurs, les démarches territoriales comme les contrats territoriaux qui couvrent actuellement 92% du territoire du SAGE participent également à la réalisation des dispositions.

> Commission locale de l'eau

La CLE du SAGE Vienne s'est réunie deux fois en 2017. Plusieurs sujets ont été abordés :

- Avis sur le projet de Contrat Territorial Vienne Amont 2017-2022 (programme «Sources en action»), présentation d'actions mises en œuvre dans le cadre du programme précédent (2011-2015) et visite de terrain ;
- Avis sur le projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) Loire-Bretagne ;
- Avis sur le PAPI Vienne aval (de Valdivienne à Châtelleraut) 2018-2020 ;
- Contribution à la consultation sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne ;
- Point d'étape de la «Stratégie étangs» ;
- Information sur le projet de Contrat Territorial Cadre «Re-Sources» Eaux de Vienne concernant les captages du Gué de Sciaux ;

Etat d'avancement du SAGE Vienne



Dispositions (82) :

- Réalisées (9)
- En cours (59)
- A réaliser (14)



Visite de travaux réalisés dans le cadre du programme «Sources en action» lors de la réunion de la CLE

> Communication

Lettre d'info

La lettre d'information annuelle du SAGE Vienne retrace les actualités du SAGE. Le numéro de 2017 contient un dossier sur l'impact du changement climatique sur la gestion de l'eau, une présentation de la stratégie de gestion des étangs animée par l'EPTB Vienne et fait un point sur les contrats territoriaux en élaboration ou mis en œuvre sur le territoire du SAGE Vienne.



Site Internet

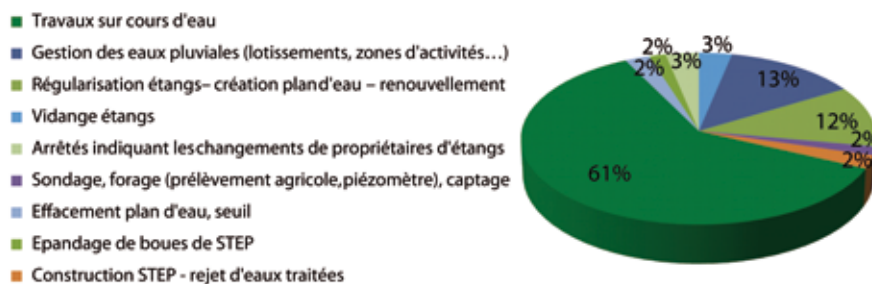
Sur le site Internet de l'EPTB Vienne www.eptb-vienne.fr, des pages sont dédiées au SAGE Vienne. Ainsi, il est possible de consulter les documents constitutifs du SAGE, le guide d'utilisation du SAGE, ou encore la composition de la CLE.

Par ailleurs, sur l'espace pro du site, les membres de la CLE peuvent télécharger les documents préparatoires aux réunions ainsi que les comptes rendus.

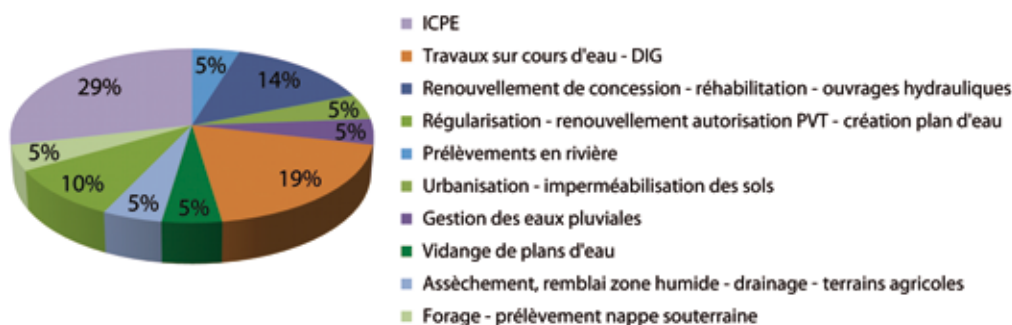
> Avis sur les dossiers

Les services de l'Etat des 6 départements du SAGE transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau soient compatibles avec le SAGE Vienne. Les avis émis sont consultables sur l'espace pro du site Internet de l'EPTB.

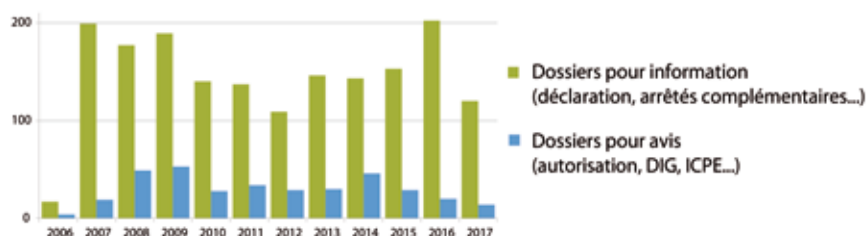
Dossiers de déclaration en 2017



Dossiers d'autorisation en 2017



Evolution du nombre de dossiers reçus depuis 2006



Les contrats territoriaux

Afin de favoriser la mise en place de contrats territoriaux, l'EPTB intervient à 3 niveaux :

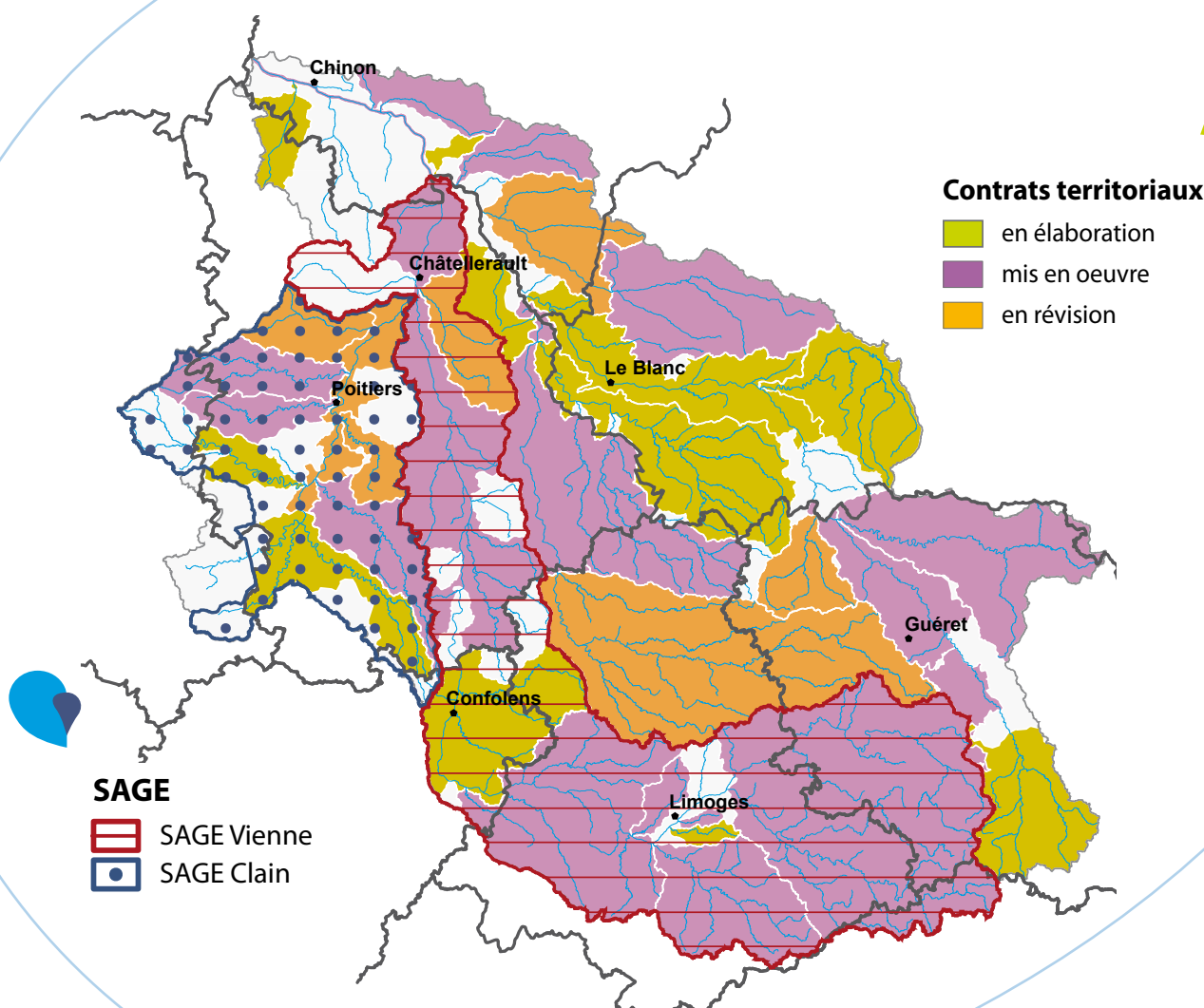
- Sur les territoires « orphelins » l'EPTB participe à l'émergence et à la structuration de la maîtrise d'ouvrage susceptible d'assurer le portage des contrats territoriaux.
- Lors de l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes, l'établissement aide les structures porteuses de contrats en assurant un appui technique ou juridique.
- L'EPTB assure la coordination de contrats. Dans ce cas, il fédère les maîtres d'ouvrages autour d'un projet commun.

De façon générale, l'EPTB Vienne accompagne les structures porteuses de contrats territoriaux en proposant des services d'assistance technique et juridique. Il contribue ainsi à dynamiser la maîtrise d'ouvrage du bassin de la Vienne.

L'EPTB Vienne participe aux comités de pilotage de la majorité des contrats territoriaux du bassin. Cette participation peut se caractériser par l'apport d'expertise ou encore de conseils sur le montage des contrats. Pour un certain nombre d'autres contrats, il peut intervenir en tant que coordonnateur ou apporter un appui plus spécifique donnant lieu à l'établissement d'une convention de partenariat avec le bénéficiaire.

Actuellement les contrats territoriaux couvrent 83% du bassin de la Vienne.

Etat d'avancement des programmes d'actions sur le bassin de la Vienne



En 2017, l'EPTB Vienne a participé en qualité de coordinateur ou de porteur de projet à plusieurs contrats territoriaux :

> Programme « Sources en action »

L'année 2017 a été consacrée à la validation par les partenaires financiers du Contrat Territorial Vienne Amont « Sources en action (2017-2022) ».

Dans la continuité du programme « Sources en action (2011-2015) », ce nouveau contrat établi pour une période de 5 ans a été signé par l'ensemble des parties prenantes le 13 décembre à Eymoutiers. Coordonné par le PNR de Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne, il associe désormais 24 porteurs de projets pour la restauration et la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont.



Les actions porteront principalement sur :

- La restauration et l'entretien des cours d'eau ;
- La restauration de la continuité écologique ;
- La gestion et la préservation des zones humides ;
- Le développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques ;
- L'information, la sensibilisation et la communication auprès du public ;
- Le suivi et l'animation des actions.

Cette nouvelle programmation est le fruit d'un important travail de diagnostic de terrain, d'études des enjeux territoriaux et d'identification d'objectifs opérationnels nécessaires au bassin amont de la Vienne. Dans ce second programme, le volet scientifique a été amplifié afin d'améliorer les connaissances et de faciliter le suivi des actions. Par ailleurs, l'étude bilan du 1er contrat, incluant une analyse de l'évolution de la qualité des eaux au regard des contributions et bénéficiaires est à l'origine d'évolutions notables du programme.

Territoire concerné par le programme «Sources en action» 2017-2022 :

3 départements
2180 km²
3340 km de cours d'eau
23200 ha de zones humides



Le coût prévisionnel est évalué à 12,3 millions d'euros, financés par les porteurs de projets qui bénéficieront de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 62 % du montant global, ainsi que de la Région Nouvelle-Aquitaine, des départements de la Creuse et de la Corrèze et enfin de l'Europe (notamment dans le cadre du Plan Loire et des fonds régionaux).
Pour en savoir plus : www.sourcesenaction.fr



Signature du programme «Sources en action»

> Participation au Contrat Territorial Zones Humides (CTZH) piloté par le Parc Naturel Régional de la Brenne

Le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne est identifié comme une zone humide d'importance internationale. Ce territoire compte en effet entre 40000 et 50000 ha de zones humides soit 20 à 30 % de la surface du parc.

Afin de préserver ce patrimoine naturel exceptionnel, le PNR de la Brenne a initié, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire, l'élaboration d'un Contrat Territorial Zones Humides. Le programme d'action s'étend sur une période de 5 ans (2017-2021) et associe 9 porteurs de projets.

L'EPTB Vienne, impliqué dans la gestion des milieux aquatiques à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Vienne participe à ce contrat territorial.

Ayant piloté en 2016-2017 une étude visant à délimiter et caractériser les zones à dominante humide sur le bassin de la Creuse et de la Vienne Tourangelle, son rôle consiste d'une part, à apporter les éléments de connaissance sur les zones humides et d'autre part, à contribuer à la hiérarchisation des interventions au regard des enjeux et pressions s'exerçant sur ces milieux.



> Participation au contrat territorial de la Gartempe amont coordonné par le Syndicat Mixte du contrat de rivière Gartempe

Le contrat de rivière Gartempe concerne la partie amont du bassin de la Gartempe représentant 1720km² répartis sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Un premier contrat de rivière mis en oeuvre sur la période 2011-2016 a mobilisé plusieurs porteurs de projets locaux. L'EPTB Vienne s'est pour sa part particulièrement investi dans l'élaboration du contrat et dans la mise en oeuvre des actions en lien avec les poissons grands migrateurs.

A l'issue de l'étude bilan, les différents opérateurs ont souhaité poursuivre leurs actions : restauration hydromorphologique, préservation des zones humides, rétablissement de la continuité écologique, diagnostics agricoles...

Le nouveau programme d'actions défini s'inscrira ainsi dans un contrat territorial sur le même territoire pour la période 2018-2023.

Dans la continuité du travail engagé sur le territoire et en complémentarité avec le SAGE en émergence sur le bassin de la Creuse, l'EPTB Vienne va participer à l'élaboration de ce nouveau programme en qualité de porteur de projet pour les actions suivantes :

- Animation du Comité Migrateurs Gartempe ;
- Utilisation et développement du tableau de bord de la continuité écologique ;
- Etudier l'opportunité pour réaliser l'alevinage en saumons atlantiques sur le bassin de la Gartempe ;
- Etudier les impacts et les mesures de gestion des pollutions par les radionucléides.



La Gartempe



> Information et accompagnement des collectivités sur la compétence GeMAPI

Suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) devient obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018. Dans ce cadre, l’EPTB poursuit son accompagnement, initié en 2015, auprès des collectivités territoriales du bassin de la Vienne sur la mise en œuvre de cette compétence.

Accompagnement des collectivités

En 2015 et 2016, 230 personnes représentant environ 60% des EPCI à fiscalité propre et 90 % des syndicats de rivières du bassin de la Vienne, se sont mobilisées lors des rencontres organisées par l’EPTB Vienne visant à aider les groupements de collectivités à s’organiser dans la mise en œuvre de la compétence GeMAPI. Par ailleurs, en 2016 et suite à des sollicitations, l’EPTB Vienne a rencontré 19 structures pour un accompagnement individuel sur l’organisation d’un territoire donné.

En 2017, l’EPTB Vienne a poursuivi sa démarche d’accompagnement auprès de 30 structures du territoire (communautés d’agglomération, association des maires, communautés de communes, PNR, intercommunalités, syndicats de rivière, syndicats intercommunaux, conseil régional, syndicats mixtes ...). En complément de la prestation apportée aux diverses structures, 21 réunions ont été organisées tout au long de l’année 2017.

Ce service a permis notamment d’éclairer les participants sur le fonctionnement de cette nouvelle compétence et de les accompagner dans leurs réflexions, d’échanger sur les objectifs, de renforcer la cohérence des actions engagées et de réaliser des points d’étape sur l’état d’avancement de la compétence sur les différents territoires du bassin de la Vienne. Il a également contribué à répondre à des questionnements spécifiques (possibilités de positionnement de certaines structures, possibilités de fusions des syndicats, avis/ validation des projets de statuts...).

Exemples d'interventions de l'EPTB :

- 26/01/17 : organisation d'une réunion visant à faire un point d'étape sur l'organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin de l'Anglin ;
- 28/03/17 : organisation d'une réunion d'information sur les pistes d'organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin de la Petite Creuse ;
- 05/04/17 : intervention sur le coût de l'instauration de la taxe GeMAPI sur le revenu des ménages de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ;
- 17/10/17 : intervention lors de la formation « Gemapi : impact pour les collectivités » organisé par le CNFPT Limousin en partenariat avec l'association des directeurs généraux des Communautés de communes de France, à Limoges ;
- 21/10/17 : présentation de la GeMAPI lors de l'Assemblée Générale de l'Association des maires et adjoints de la Creuse ;
- 24/10/17 : organisation d'une réunion sur la mise en œuvre des compétences Gema et Pi sur le bassin du Clain.



Conventionnement

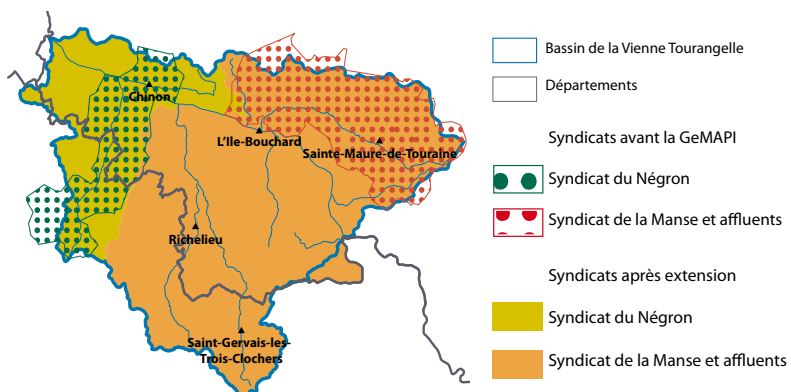
Plusieurs conventions d'accompagnement ont été conclues entre l'EPTB Vienne et les collectivités afin de réaliser un travail de fond d'aide à la mise en place de la GeMAPI sur leur territoire.

Sur le bassin de la Vienne Tourangelle

Des conventions de partenariat ont été signées entre l'EPTB et les collectivités concernées: le Syndicat Mixte pour la restauration, l'aménagement et l'entretien de la Manse et de ses Affluents, le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la rivière « le Négron » et de ses affluents ainsi que les communautés de communes du Pays Loudunais et de Chinon, Vienne et Loire.

Dans ce cadre, L'EPTB Vienne a participé à différents échanges pour organiser l'extension des deux syndicats de rivière existants sur le bassin : le syndicat du Négron et le syndicat de la Manse. Il s'agit notamment d'apporter une aide sur le dimensionnement des syndicats et sur la rédaction de leurs statuts afin qu'ils soient opérationnels dès 2018 sur leur nouveau périmètre d'intervention.

Extension des syndicats de rivière sur le bassin de la Vienne Tourangelle



Sur le bassin de la Creuse

De la même manière que sur le bassin de la Vienne Tourangelle, un partenariat a été engagé entre l'EPTB et le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne. Il s'agit principalement pour l'EPTB d'apporter des conseils pour la rédaction des nouveaux statuts du syndicat ainsi que pour la planification des tâches relatives à l'exercice de la compétence GeMAPI et à l'organisation du syndicat dans cette nouvelle configuration.

Projet de SOCLE Loire-Bretagne

L'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 prescrit la réalisation, sous l'égide du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, d'une Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) au plus tard le 31 décembre 2017. Ce document qui sera annexé au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), doit notamment décrire la répartition des compétences dans le domaine de l'eau (GeMAPI, eau potable et assainissement) entre les collectivités et leurs groupements.

Dans le cadre de la compétence GeMAPI, l'EPTB Vienne a apporté sa contribution au projet de SOCLE. En effet, depuis 2014, l'EPTB rencontre les syndicats et EPCI du bassin impliqués dans la gestion des milieux aquatiques afin de les aider dans l'organisation de la compétence. Il a ainsi été en mesure de présenter un état des lieux sur le territoire et de proposer des perspectives d'évolution plausible à l'horizon 2018.



Réunion d'information et d'échanges sur la SOCLE Loire-Bretagne

L'EPTB Vienne a rassemblé l'ensemble des acteurs, le 20 juin 2017 à Lathus, lors d'une réunion d'information et d'échanges qui leur a permis de bénéficier d'un état des lieux sur l'organisation de la GeMAPI sur le bassin de la Vienne et d'une présentation de projet de SOCLE Loire-Bretagne par la DREAL de bassin. L'EPTB Vienne a émis un avis sur ce projet qui était soumis à l'avis des collectivités entre juillet et septembre 2017.

> Pilotage d'une démarche en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur le bassin de la Vienne Tourangelle

Suite aux états généraux organisés le 26 mai 2016 sur le bassin de la Vienne Tourangelle, un comité de l'eau a été constitué et s'est réuni pour la première fois le 16 mars 2017. Le point majeur de cette réunion concernait l'organisation de la mise en œuvre de la compétence GeMAPI.

Par ailleurs, le programme d'action du bassin de la Vienne Tourangelle a également été présenté. Ainsi, en complément de l'appui à la structuration des opérateurs dans le cadre la compétence GeMAPI qui constituait la priorité, les actions menées sont :

- La réalisation d'une synthèse des connaissances et des préconisations pour renforcer les dispositifs de suivi hydrologique et piézométrique ;
- Une évaluation des dispositifs de suivi de la qualité de l'eau qui sera réalisée en régie.

Sur le bassin de la Creuse

Sur le même principe que le travail effectué en Vienne Tourangelle et suite aux états généraux du bassin de la Creuse organisés le 4 juillet 2016, un comité de l'eau a été constitué et s'est réuni à deux reprises en 2017. Il a vocation à constituer une instance d'échanges en vue d'établir une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Creuse.

Ces instances ont permis de :

- Faire un point d'étape sur l'état d'avancement de l'organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin de la Creuse et sur les évolutions du territoire ;
- Présenter un programme d'action pour renforcer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Faire un point sur les différentes études mises en place sur le territoire.

Diagnostic des origines des pollutions organiques et de leur impact sur la qualité de l'eau du bassin versant de la Creuse

L'EPTB a commandité une étude sur les pollutions organiques du bassin de la Creuse suite à un diagnostic réalisé en 2015 sur ce territoire qui avait mis en avant un niveau de pollution organique significatif sur ce territoire. Cette étude vise alors à diagnostiquer l'ensemble des sources de pollutions organiques (naturelles ou anthropiques) pouvant influencer sur la qualité de l'eau, à évaluer leur impact et à émettre des recommandations (actions type) d'évolution des pratiques.



Comité de l'eau du 13 avril 2017

Mise en place d'un ou plusieurs SAGE sur le bassin de la Creuse

Cette initiative apparaît appropriée au regard des enjeux identifiés sur ce territoire et des dynamiques en place. En effet, depuis 2015, l'EPTB Vienne mène une démarche visant à accompagner et renforcer la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Creuse. Dans ce cadre, l'EPTB a lancé une étude préliminaire qui a pour objectif d'évaluer la pertinence de la mise en place de cet outil.



> Formations / sensibilisation

Depuis 2011, l'EPTB Vienne organise avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des formations sur la gestion des cours d'eau et des zones humides à destination des élus et du personnel des collectivités du bassin de la Vienne.

Afin de poursuivre cette démarche, l'EPTB a conclu un marché avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Val de Gartempe (associé à d'autres CPIE du bassin de la Vienne) pour organiser et animer des sessions de formation pour la période 2017-2018.

Ces formations, qui se déroulent en deux temps (présentation en salle et une sortie sur le terrain), ont pour but de :

- Apporter des éléments de compréhension sur la gestion des cours d'eau ;
- Démontrer la nécessité d'agir pour rétablir des milieux aquatiques fonctionnels au regard des services apportés à la collectivité ;
- Communiquer aux participants les pistes pour le montage d'actions en faveur des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, en 2017, plusieurs formations ont été organisées sur le territoire :

Le mercredi 21 juin, une trentaine de pêcheurs a assisté à une journée de formation co-organisée avec la Fédération de pêche de la Haute-Vienne. Cette journée, riche en échanges, a permis aux présidents d'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) ou à leurs représentants de conforter leurs connaissances sur la restauration et la préservation de ces milieux (cours d'eau, zones humides).

L'après-midi, consacré à des visites de sites aménagés sur le bassin de la Glane, a également permis au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne de présenter des aménagements réalisés dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.



Le Clain



Formation des pêcheurs le 21 juin 2017

Le 17 octobre, 25 élus et techniciens du territoire du bassin du Clain sud ont également bénéficié d'une journée de formation co-organisée avec le Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud.



Journée de formation du 17 octobre 2017



Des actions thématiques

Programme d'Action de Prévention des Inondations Vienne aval

A l'échelle nationale, le secteur de Châtelleraut a été identifié en Territoire à Risque Important (TRI) pour les inondations.

Afin de réduire les conséquences négatives d'une inondation sur ce secteur, une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) élaborée par l'EPTB Vienne avec le concours de l'Etat, a été approuvée par arrêté préfectoral le 22 juillet 2016.



Inondations du 31/03/1913 à Châtelleraut
© Centre Châtelleraudais d'Histoire et d'Archives



Crue de la Vienne à Châtelleraut en juin 2016

La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie a été définie dans un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval (de Valdivienne à Châtelleraut) qui a été validé à l'unanimité par le Comité de pilotage réuni le 24 mai 2017 à Cenon-sur-Vienne.

Ce programme est construit selon 5 axes :

- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque d'inondation ;
- L'alerte et la gestion de crise ;
- La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire ;
- La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes en zone inondable ;
- Le ralentissement des écoulements.

Ce programme est composé de 20 actions qui seront conduites par 6 porteurs de projets (l'Etat, l'EPTB Vienne, le Département de la Vienne, la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut, la Ville de Châtelleraut et le Syndicat de rivière Vienne et affluents) et 11 communes associées, pour un montant de 1,125 millions d'euros répartis sur 3 ans.

Le projet de PAPI Vienne aval (de Valdivienne à Châtelleraut) a été présenté auprès de la Commission Inondation du Plan Loire le 25 octobre 2017 et a reçu un avis favorable de la Commission Mixte Inondation à Paris le 14 décembre dernier.

Sa mise en œuvre sera effective en début d'année 2018.





Le bassin de la Vienne se caractérise par une forte densité d'étangs (deux fois supérieure à la moyenne nationale). Dans ce cadre, l'EPTB Vienne développe et anime depuis 2014, une « stratégie étangs » ayant pour objectif une meilleure prise en compte de la thématique de la gestion des étangs dans les programmes de restauration des cours d'eau en favorisant notamment, le développement d'un volet spécifique dans les contrats territoriaux milieux aquatiques. La finalité de cette stratégie est d'aider les propriétaires à mieux gérer, à aménager voire à effacer leurs plans d'eau.

L'EPTB Vienne propose alors des outils, à destination des gestionnaires des milieux aquatiques et des propriétaires d'étangs, afin de favoriser les bonnes pratiques de gestion des étangs et ainsi améliorer la qualité de l'eau : journée de formations et de retours d'expériences, mise à disposition de documents de communication, conseils techniques...

> Journées de formation et d'échanges

- L'EPTB Vienne a organisé le 22 juin 2017, sur les communes du Vigeant et de Gouex, une journée technique sur la gestion des étangs en partenariat avec le bureau d'étude GEONAT et la DDT de la Vienne. Une vingtaine de gestionnaires de milieux aquatiques du bassin de la Vienne a participé à cette journée afin de pouvoir accompagner ensuite les propriétaires d'étangs dans la gestion de leur plan d'eau.
- Rencontre des techniciens de rivière du département de la Creuse le 2 octobre 2017 à Guéret.

- Le 21 décembre à La Croisille-sur-Briance plus d'une vingtaine de personnes a bénéficié d'une journée technique sur la gestion des étangs organisée par l'EPTB Vienne. Au cours de la matinée, l'EPTB a présenté le guide d'identification de la situation juridique des plans d'eau et le bureau d'étude GEONAT est intervenu sur la problématique des chaussées-routes. L'après midi était consacré à des visites d'étangs (travaux entrepris, mise aux normes, effacement...).

> Documents de communication

De nombreux étangs ayant été construits dans les années 70, nous nous situons dans une période charnière de transmission de patrimoine ou de vente d'étangs. Afin d'apporter des connaissances juridiques sur la gestion de ce type de bien, l'EPTB Vienne a réalisé et mis à disposition des propriétaires et des gestionnaires de milieux, plusieurs outils d'accompagnement :

Une plaquette : « Acquérir et gérer un plan d'eau : les questions à se poser ».

Cette plaquette présente les droits et obligations qui incombent aux propriétaires de plan d'eau. Pour qu'elle réponde au mieux aux besoins des futurs acquéreurs, elle a été réalisée avec le partenariat des Directions Départementales des Territoires de l'Indre, de la Creuse et de la Haute-Vienne, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence Française pour la Biodiversité, du Parc Naturel Régional Périgord Limousin, de l'Union des étangs du Limousin, de la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, des Fédérations de pêche de l'Indre et la Haute-Vienne, de l'association Sources et Rivières du Limousin. Cette plaquette est largement diffusée auprès des notaires et autres organismes en relation avec les propriétaires d'étangs.

Un guide d'identification de la situation juridique des plans d'eau.

Ce guide est composé d'un document détaillé de référence et d'un support d'aide à la décision permettant d'appréhender les différentes situations juridiques rencontrées pour les étangs existants. Il est diffusé aux gestionnaires de milieux ainsi qu'aux partenaires impliqués dans la thématique et est disponible en ligne sur le site de l'EPTB Vienne.



Dispositif de gestion des plantes invasives

Depuis 2010, l'EPTB anime un dispositif de coordination de la gestion des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) sur le bassin de Vienne. Les principales actions réalisées au cours de l'année 2017 sont les suivantes :

- Organisation de la réunion de bilan annuelle, le 7 avril 2017 à Lathus qui permet à chaque participant de présenter les actions qu'il mène sur son territoire. Cette année la FDGDON 87 (Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) et le Forum des Marais Atlantiques ont également présenté les actions et perspectives de l'Observatoire des plantes exotiques envahissantes du Limousin et de l'Observatoire Régional des plantes Exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques (ORENVA) de Poitou-Charentes. Les actualités nationales et européennes sur les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) ont aussi été évoquées. Cette réunion constitue ainsi un lieu d'échanges pour les gestionnaires de milieux aquatiques qui peuvent ainsi partager leurs expériences et leurs réflexions relatives à la gestion des PEE.
- Organisation d'une demi-journée d'information sur la gestion des déchets issus de travaux de gestion des PEE, le 7 novembre 2017 avec le concours du CEN Centre (Conservatoire d'Espaces Naturels).
- Animation : participation à différentes réunions d'information (Comité de pilotage, groupe de travail...), accompagnement des opérateurs de terrain, suivi des actions mises en œuvre sur le bassin.
- Collecte, analyse et valorisation des données.



Réunion d'information sur la gestion des déchets issus des travaux de gestion des PEE

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

L'EPTB Vienne met à disposition des communes et autres collectivités l'inventaire des zones à dominante humide et différents documents supports (guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, règlement type pour les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)...) afin notamment de faciliter la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme. En 2017, 164 communes ont bénéficiés de ces services.

Depuis 2017, l'outil Tableau de bord permet de disposer de nombreuses données sur l'ensemble du bassin de la Vienne qui engendre beaucoup de sollicitations des structures porteuses de SCOT.



Comité migrateurs

Le rôle du comité migrateurs est de favoriser les échanges d'informations entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du bassin de la Gartempe et d'être force de proposition notamment auprès du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise.

Lors de la réunion du comité le 29 juin 2017, il a été choisi d'apporter un éclairage sur les différents suivis scientifiques des poissons migrateurs réalisés sur le bassin de la Gartempe.

Par ailleurs, le développement de l'outil « Tableau de bord » a permis de présenter la situation 2017 et à venir, de la continuité écologique sur l'axe Gartempe.

Communication et sensibilisation

Colloques et manifestations

> Séminaire inondation : « l'élu local face au risque d'inondation »

Ce séminaire organisé par l'EPTB Vienne et la DDT de la Vienne le 10 février 2017 à Châtellerault a réuni 120 participants avec une majorité d'élus locaux du département de la Vienne. Les sujets abordés ont permis d'échanger sur les projets locaux notamment sur le PAPI en cours d'élaboration sur le secteur de Châtellerault. D'autres exposés ont également présenté des retours d'expériences face aux situations de crises générées par des crues notamment sur le secteur d'Orléans.



Séminaire inondation

Mme. Marie-France BEAUFILS, Sénatrice-Maire de Saint-Pierre-des-Corps et Présidente du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), invitée d'honneur de ce séminaire est revenue sur le rôle clé que joue l'élu pour la gestion des inondations.

Tous les participants ont insisté sur le caractère transversal de cette problématique et le fait que la préparation à la gestion de crise est indispensable car l'absence de crues majeures récentes sur la Vienne, le Clain, la Gartempe ou la Creuse ne doit pas faire oublier que de tels événements peuvent se reproduire.

> Expositions et animations d'été «Reflets de Vienne» à Limoges

Au cours de l'été, la Ville de Limoges a mis la Vienne à l'honneur à travers une exposition intitulée «Reflets de Vienne». Dans le cadre de cette exposition, différentes animations ont été proposées sur le site des bords de Vienne. Au cours d'un événement organisé le 6 août au Parc de l'Auzette, l'EPTB Vienne était présent et a tenu un stand afin de présenter ses missions et ses actions.

> Accueil des rencontres des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne - les 5 et 6 juillet à Limoges

Cette année, le bassin de la Vienne a accueilli les 5 et 6 juillet les rencontres annuelles des animateurs de SAGE organisées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne avec le concours de l'EPTB Vienne. Ces rencontres permettent aux animateurs d'échanger sur des problématiques communes et de partager leurs expériences. Ainsi, lors de la première journée en salle la démarche d'accompagnement de la mise en œuvre de la compétence GeMAPI qu'anime l'EPTB Vienne a été présentée. Lors de la seconde journée les têtes de bassin ont été mises à l'honneur lors de visites d'aménagements réalisés dans le cadre du programme « Sources en action ».



Rencontre des animateurs de SAGE

> Atelier «Réhabilitation et zones humides» – le 7 décembre à Limoges

En partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine, le Forum des Marais Atlantiques, le CEN Limousin et l'EPTB Vienne ont organisé un atelier «Réhabilitation et zones humides». Lors de cet atelier, les concepts d'écologie de la restauration, les indicateurs et les aspects réglementaires ont été présentés.

Publications

> Newsletter

Une newsletter est diffusée chaque trimestre par mail aux partenaires, afin de les informer de l'avancement des dossiers en cours.



> Site Internet

Le site Internet de l'EPTB Vienne www.eptb-vienne.fr présente les thématiques d'intervention de l'EPTB, les programmes d'action mis en œuvre sur le territoire, ainsi que les actualités du bassin de la Vienne. Ce site propose également un Espace pro destiné aux élus du Comité syndical, aux membres de la CLE et aux partenaires de l'établissement afin qu'ils puissent accéder aux éléments techniques concernant la gestion de l'eau du bassin.



> Exposition

L'EPTB Vienne a mis à jour et complété son exposition en fin d'année 2016. Cette exposition est mise à disposition des structures, qui dans le cadre de l'organisation d'un évènement, auraient besoin de supports de communication sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Elle est composée de 9 panneaux qui abordent notamment les thématiques suivantes : les économies d'eau, les zones humides, les poissons migrateurs, la restauration morphologie des cours d'eau, les étangs, les inondations.

Observatoire du bassin de la Vienne

Depuis 2014, l'EPTB Vienne met à jour l'observatoire de l'eau du bassin de la Vienne. Cet outil permet de rendre accessible à tous les données sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin de la Vienne.

Cet observatoire est composé de 50 indicateurs utiles à la compréhension du fonctionnement des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne : état qualitatif et quantitatif des milieux et des rivières, les activités humaines, les programmes d'actions... Chaque indicateur est composé d'une carte dynamique permettant de zoomer à l'échelle communale, de commentaires, et le cas échéant de graphiques explicatifs.

Cet observatoire s'adresse à tout public intéressé par la connaissance de la ressource en eau, mais plus spécifiquement aux aménageurs et porteurs de projets. Il est mis à jour chaque année.



> Presse

Plusieurs évènements organisés ou actions menées par l'EPTB Vienne ont été couverts par la presse :

- Le Contrat territorial Vienne amont « Sources en action » (bilan, signature) ;
- Les 10 ans de l'EPTB Vienne ;
- La journée de formation des élus du bassin du Clain ;
- La réalisation de la plaquette « acquérir et gérer un plan d'eau : les questions à se poser » ;
- Le séminaire inondation : « l' élu local face au risque d'inondation » ;
- La stratégie locale de gestion du risque inondation ;
- Le SAGE Vienne.



> Télévision

L'EPTB Vienne a également participé à 2 émissions en direct sur le plateau de France 3 Limousin :

- Le 23 août, Stéphane LORIOT, Directeur de l'EPTB, a été interviewé sur qualité de l'eau sur le bassin de la Vienne.
- Le 6 novembre, Jérôme ORVAIN, Président de l'EPTB, est intervenu à l'occasion des 10 ans de l'EPTB Vienne.



Participation à des groupes de travail

Au niveau du bassin et du district Loire-Bretagne

L'EPTB Vienne participe à différents groupes de travail mis en place sur l'ensemble du bassin tels que les comités des usagers de l'eau, la sécheresse, les étangs, le Schéma départemental de l'eau de la Vienne... Ces participations s'accompagnent d'examen des documents produits, de la production d'avis ou encore de la présentation de projets.

L'Établissement siège également au sein du « Groupe de travail Loire-Bretagne plantes exotiques envahissantes » animé par la fédération des conservatoires d'espaces naturels. L'objectif de ce groupe de travail est d'apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux interrogations des acteurs de terrain et d'élaborer une stratégie de lutte cohérente. Ce groupe se réunit deux fois par an.



Au niveau national

L'EPTB Vienne est membre de l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) qui a pour principales missions d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB ou encore de représenter les EPTB aux niveaux national et européen. L'EPTB Vienne participe régulièrement aux travaux à portée stratégique conduits par l'association ou à des commissions thématiques.





Conception - Réalisation : EPTB Vienne
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr

Crédits des illustrations :
EPTB Vienne sauf mention particulière

Impression sur papier recyclé
400 exemplaires
Lavauzelle Graphic
Mars 2018

Partenaires :





Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr